RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« ABATTOIR DE PROXIMITE D'ANDREZIEUX BOUTHEON » -
« APAB »
SAS au capital de 228.000,00 Euros
Siège Social : 2 Rue Amélia Earhardt,
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
788 795 300 R.C.S. SAINT-ETIENNE

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt quatre juin à 18 H 00,
A la salle des Essarts - ANDREZIEUX-BOUTHEON (Loire).

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, à la Salle des Essarts à ANDREZIEUX-BOUTHEON (Loire), sur convocation faite par le Président à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Bruno BERTHOLET,** en sa qualité de Président de la Société.

Tous les actionnaires étant présents ou ayant donné pouvoir possèdent 151 000 actions sur les 228.000 actions ayant le droit de vote.

Le président constate la présence de :

- Monsieur Hervé JOANNON,
- GAEC DU BAC FLEURI, représenté par

Futur(s) actionnaire(s).

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés **au 31 décembre 2024,**
- le rapport de gestion du président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024** - Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, approbation de ces conventions,
- Approbation de la rémunération du Président.

DE LA COMPETENCE CE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation d'entrée en tant qu'actionnaire dans la SAS, de Monsieur **Hervé JOANNON**,
- Autorisation d'entrée en tant qu'actionnaire dans la SAS, du **GAEC BAC DU FLEURI**,
- Autorisation d'augmentation de la participation de la **EARL PORMIL**,
- Autorisation de cessions d'actions de la **SOCIETE D'ACHATS EN COMMUN LA BOUCHERE**, au **GAEC DU BAC FLEURI**, à Monsieur **Hervé JOANNON**, et à **l'EARL PORMIL**,
- Modifications statutaires relatives à certains actionnaires.
- Nouvelle répartition du capital social.
- Mise à jour des statuts.
- Formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion.

Puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....
.....

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.....
.....
.....

NEUVIEME RESOLUTION : Modifications statutaires relatives à certains actionnaires

.....
.....
.....

Modification de la dénomination de certains actionnaires :

L'assemblée générale prend acte :

- de l'apport par Madame Anaïs DEVUN, actionnaire, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 décembre 2024, de l'ensemble de ses biens en nature au GAEC LES CAYONS CORNUS dont le siège social est [redacted]
- [redacted] immatriculé sous le numéro 938 915 733 RCS LYON, représentée par Madame Anaïs DEVUN, co-gérante,

- de la création par Monsieur Michel POMPORT, actionnaire, du GAEC CHARRETTE GAROLET, dont le siège social est [redacted] immatriculé sous le numéro 929 539 948 RCS SAINT ETIENNE, représenté par Monsieur Michel POMPORT, co-gérant,

 et agrée expressément en qualité de nouveaux actionnaires le GAEC LES CAYONS CORNUS et le GAEC CHARRETTE GAROLET, sus-désignés en qualités de nouveaux actionnaires aux lieux et places des personnes physiques, Madame Anaïs DEVUN et Monsieur Michel POMPORT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

.....
.....
.....

ONZIEME RESOLUTION : Mise à jour des statuts

La collectivité des associés, comme conséquence des modifications décidées sous les résolutions précédentes et des divers changements survenus chez les actionnaires, décide de modifier ainsi qu'il suit, le préambule des statuts :

Préambule

Les soussignés :

1. la société « **LA FERME BERTHOLET** », société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège est à LA FOUILLOUSE (42480), Les Perrotins, immatriculée sous le n° 430 080 838 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Bruno BERTHOLET**, agissant en qualité de Président, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

2. la société « **EARL DU DOMAINE DE LA VOLETIERE** », EARL au capital de 133.087,99 €, dont le siège est à SAINT JUST SAINT RAMBERT (42170), La Violetière, immatriculée sous le n° 402 297 469 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Jean-François BLANC**, agissant en qualité de gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

3. la société « **GAEC DU VIZEZY** », GAEC au capital de 114.800 €, dont le siège est à SAINT BONNET LE COURREAU (42940), « Courreau », immatriculée sous le n° 447 956 632 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Dominique BROSSE**, agissant en qualité de cogérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

4. **Monsieur Maurice CARTERON**, né le [redacted] à [redacted] divorcé de de Madame Véronique RIVOIRE suivant Jugement du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (Loire), le 30 mars 2023, et non remarié depuis,
 demeurant : [redacted]

5. la société « **GAEC DU MOULIN DES CHARTREUX** », GAEC au capital de 61.200 €, dont le siège est à SAINTE CROIX EN JAREZ (42800), Le Moulin, immatriculée sous le n° 322 532 326 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur David CHATAIGNON**, agissant en qualité de co-gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

6. la société « **GAEC CHAZAL** », GAEC au capital de 280.000 €, dont le siège est à SAINT BONNET LE COURREAU (42540), Lieudit « Les Perrotins », immatriculée sous le n° 390 485 191 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Franck CHAZAL**, agissant en qualité de gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

7. **Monsieur Philippe, Matthieu CHORIER**, agriculteur, né le [redacted] à [redacted] ayant conclu, le 10 mars 2004, au Tribunal d'Instance de VILLEURBANNE (Rhône), un pacte civil de solidarité avec Madame Myriam, Sandidévi, Geneviève NANDAGOBALOU, institutrice, née le [redacted] à [redacted] demeurant ensemble [redacted]
 Exploitant individuel dont l'adresse est à : « Doivin Murigneux » - 42800 TARTARAS,

8. la société « **GAEC L'AGNEAU DU PILAT** », GAEC au capital de 150.000 €, dont le siège est à LA TERRASSE SUR DORLAY (42740), Avaize, immatriculée sous le

n° 509 406 773 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Daniel COTE**, agissant en qualité de cogérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

9. la société « **GAEC DE CRUZOLLES** », GAEC au capital de 240.000 €, dont le siège est à SAINT GEORGES EN COUZAN (42990), 859 Route de Cruzolles, immatriculée sous le n° 420 336 703 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Thierry DERORY**, agissant en qualité de cogérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

10. la société « **GAEC DE LA RENAUDIERE** », GAEC au capital de 160.200 €, dont le siège est à SAINT CHAMOND (42400), La Renaudière, immatriculée sous le n° 480 819 341 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur David FAYOLLE**, agissant en qualité de cogérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

11. la société « **GAEC DES 4 VENTS** », GAEC au capital de 183.000 €, dont le siège est à FONTANES (42140), 221 Chemin de la Grande Grange, immatriculée sous le n° 305 934 440 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Michel GANDILHON**, agissant en qualité de cogérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

12. **Monsieur Ludovic GAY**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] célibataire,
demeurant à [redacted]

13. **Monsieur Nicolas JOANIN**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] célibataire,
demeurant à [redacted]

14. la société « **GAEC DES CHOMETTES** », GAEC au capital de 142.800 €, dont le siège est à CHAMBLES (42170), 51 Impasse du Garait du Milieu, « Meyrieux », immatriculée sous le n° 330 448 986 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Madame Delphine JOUSSERAND**, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

15. la société « **GAEC DES PÂQUERETTES** », GAEC au capital de 216.500 €, dont le siège est à CHATEAUNEUF (42800), 355 chemin de Vaugelas, immatriculée sous le n° 345 318 844 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Jean-Yves MOUTON**, agissant en qualité de cogérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

16. la société « **GAEC LA FERME MARGOT** », GAEC au capital de 10.000 €, dont le siège est à SAINT GENEST MALIFAUX (42660), 361 Chemin du Vernay, immatriculée sous le n° 822 099 776 RCS SAINT-ETIENNE, représentée par **Monsieur Christophe MARGOT**, agissant en qualité de co-Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

17. la société « **GAEC FERME DE LA PLACE** », GAEC au capital de 141.000 €, dont le siège est à LA TERRASSE SUR DORLAY (42740), 489 route des Frênes,

51.000 €, dont le siège est à [redacted] immatriculée sous le n° 489 473 371 R.C.S. LYON, représentée par **Monsieur Stéphane SEVE**, agissant en qualité de co-Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

27. la société « **GAEC LA FERME DE PRESLES** », GAEC au capital de 7.500 €, dont le siège est à [redacted] immatriculée sous le n° 807 895 701 R.C.S. SAINT-ETIENNE, représentée par **Monsieur Bertrand CLAVELLOUX**, agissant en qualité de co-Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

28. la société « **SOCIETE D'ACHATS EN COMMUN LA BOUCHERE** », société anonyme coopérative de commerçants à capital variable, au capital actuel de 16.920 €, dont le siège est à [redacted] immatriculée sous le n° 604 500 611 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Christophe CROS**, agissant en qualité de Président et Directeur Général, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

29. la société « **ETABLISSEMENTS LAURENT PERRIN** », SARL au capital de 8.000 €, dont le siège est à [redacted] immatriculée sous le n° 418 186 003 RCS SAINT-ETIENNE, représentée par **Monsieur Laurent PERRIN**, agissant en qualité de gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

30. la société « **SAINT LAURENT VIANDES** », SARL à capital variable, au capital actuel de 11.000 €, dont le siège est à [redacted] immatriculée sous le n° 435 256 516 RCS LYON, représentée par **Monsieur Laurent PERRIN**, agissant en qualité de gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

31. la société « **LA CARRIERE** », EARL au capital de 69.280 €, dont le siège est à SAINT-MARTIN-EN-HAUT (69850), « La Carrière », immatriculée sous le n° 807 502 620 R.C.S. LYON, représentée par **Monsieur Alain PALANDRE**, agissant en qualité de co-Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

32. Le syndicat « **SYNDICAT DES ELEVEURS DE MOUTONS DE LA LOIRE** », syndicat dont le siège est à [redacted] représenté par **Madame Patricia PEND**, agissant en qualité de Co-Présidente, ayant tout pouvoir pour engager le syndicat en vertu de pouvoir particulier,

33. **GAEC CHARRETTE GAROLET,** dont le siège social 14 chemin des Goupils – **42110 FEURS,** immatriculé sous le numéro 929 539 948 RCS SAINT ETIENNE, représenté par Monsieur **Michel POMPORT,**

34. la société « **EARL DES ETANGS** », EARL au capital de 10.000 €, dont le siège est à [redacted] immatriculée sous le n° 898 055 348 R.C.S. SAINT-ETIENNE, représentée par **Monsieur Olivier PERRET**, agissant en qualité de Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

35. **Madame Maude CARTERON**, née le [redacted] à [redacted]
célibataire,
demeurant : [redacted]

36. La société « **EARL PORMIL** », EARL au capital de 8.000 €, dont le siège est à SAINT BONNET LE COURREAU (42940), Les Fonds, immatriculée sous le n° 428 657 530 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Rémi RIZAND**, agissant en qualité de gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

37. la société « **QUIQUANDON VIANDES** », SAS au capital de 40.000 €, dont le siège est à SURY-LE-COMTAL (42450), Rue Gambetta, immatriculée sous le n° 403 360 613 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur René QUIQUANDON**, agissant en qualité de Président, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

38. la **Chambre d'Agriculture de la Loire**, Etablissement Public dont le siège est à ST PRIEST EN JAREZ (42270), 43 Avenue Albert Raimond, représentée par Monsieur Rémi JOUSSERAND, Président, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

39. la **CCI LYON METROPOLE**, Etablissement Public dont le siège est à LYON (69002), 21 rue de la République, représentée par son Président Monsieur Philippe VALENTIN, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

40. la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire**, Etablissement Public dont le siège est à ST ETIENNE (42000), Rue de l'Artisanat et du Concept, représentée par son Président Monsieur Pascal CALAMAND, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

41. la société « **EARL DE PERUSEL** », EARL au capital de 60.000 €, dont le siège est à SAINT GENEST MALIFAUX (42660), 601 Route de Perusel, immatriculée sous le n° 529 265 589 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Alexandre TEYSSIER**, agissant en qualité de Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

42. la société « **GAEC D'ABOEN COLOMBIER** », GAEC au capital de 137.400 €, dont le siège est à SAINT MARCELLIN EN FOREZ (42680), « Aboen », immatriculée sous le n° 432 065 415 RCS SAINT ETIENNE, représentée par **Monsieur Christophe COLOMBIER**, agissant en qualité de co-gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

43. **Madame Edith PALLANDRE née MARTIN** le [redacted] à [redacted]
[redacted] de Monsieur Patrice PALLANDRE,
tous deux le 13 juillet 2002 à la mairie de GREZIEUX-LE-MARCHE (Rhône), sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage établi préalablement à leur union,
demeurant ensemble : [redacted]

44. la société « **GAEC DE LA FERME DU PONTET** », GAEC au capital de 80.000 €, dont le siège est à SAINT-JUST-EN-BAS (42990), 356 Route de Sail, immatriculée sous le n° 513 107 060 R.C.S. SAINT-ETIENNE, représentée **Monsieur Valentin PERRET**, agissant en qualité de co-Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

45. la société « **GAEC DE LA VILLARDIERE** », GAEC au capital de 102.000 €, dont le siège est à SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE (69440), « La Villardière », immatriculée sous le n° 339 199 044 R.C.S. LYON, représentée par **Monsieur Bastien GUYOT**, agissant en qualité de co-Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

46. **Madame Laurence, Gisèle, Paule PASQUIER née DENIS** le [redacted] à [redacted]erry PASQUIER, né le [redacted]
mariés tous deux le 15 juillet 2000, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage établi préalablement à leur union,
demeurant : [redacted]

47. **Monsieur Jérémy MAGAND,** né le [redacted] à [redacted]
[redacted]le Madame Carole CHOSSON, née le [redacted] à [redacted]
mariés tous deux le 14 juillet 2007 à la mairie de LA TOUR EN JAREZ (Loire), sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage établi préalablement à leur union,
demeurant ensemble : [redacted]

48. la société « **BOUCHERIE FOUGEROUSE** », SAS à associé unique au capital de 200.000 €, dont le siège est à SAINT-ANTHEME (63660), 12 Place de la Halle, immatriculée sous le n° 391 617 099 R.C.S. CLERMONT-FERRAND, représentée par **Monsieur Philippe FOUGEROUSE**, agissant en qualité de Président, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

49. la société « **GAEC DU MAZET** », GAEC au capital de 127.000 €, dont le siège est à SAINT-GEORGES-EN-COUZAN (42990), 627 Route du Mazet, immatriculée sous le n° 318 931 748 R.C.S. SAINT-ETIENNE, représentée par **Monsieur Pierre-Henri DECOMBE et/ou Monsieur Damien DECOMBE et/ou Madame Cindy MONTAMAT**, agissant en qualité de co-Gérant, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

50. la société « **LES JOYEUSES BELINES** », GAEC à capital variable, au capital actuel de 5.000 €, dont le siège est à GIVORS (69700), 1932 Route du Drevet, immatriculée sous le n° 922 448 550 R.C.S. LYON, représentée par **Monsieur Sébastien DELORME et/ou Madame Stéphanie DELORME**, agissant en qualité de co-Gérants, ayant tout pouvoir pour engager la société en vertu de pouvoir particulier,

51. **GAEC LES CAYONS CORNUS,** au capital de 200 000 € dont le siège social est 164 chemin de la Grosse Grange, 69420 LES HAIES, immatriculé sous le numéro 938 915

733 RCS LYON, représenté par sa co-gérante Madame Anaïs DEVUN,

52. **Monsieur Hervé JOANNON**
Né le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted]

53. Le **GAEC DU BAC FLEURI,** au capital de 1 500 €
Dont le siège social est Le Bac Fleuri – 69440 RIVERIE
Immatriculé sous le numéro 538 410 796 RCS LYON
Représenté par Monsieur Kévin BROUILLET et Madame Isabelle BROUILLET co-gérants,

ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société par actions simplifiée devant exister entre eux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

DOUXIEME RESOLUTION : Formalités

Les décisions de la présente Assemblée seront publiées conformément aux lois et règlements en vigueur.

A cet effet, il est confié à **Monsieur Bruno BERTHOLET,** Président, le soin d'accomplir toutes les démarches administratives consécutives à cette modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires, en cinq (5) exemplaires.

LE PRESIDENT

[redacted]